



ARRETE N° 2024 - 112
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Rencontre avec les habitants
Centre Socioculturel JSF
Quartier du Canteloup - Marronniers

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de **M. LAAIFAT Farid**, **Coordinateur du Centre Socio-culturel « Jeunes Seniors Familles » - Maison des Familles - Avenue du Canteloup - 14600 Honfleur**, afin d'organiser des rencontres avec les habitants, au pied des immeubles suivants : La Barge 1, 2 et 3, L'Albatros, Le Brigantin, La Caravelle, Le Chaland, Le Pavillon, Le Boulot et le Hêtre, du Lundi 26 Février 2024 au Vendredi 8 Mars 2024,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Centre Socioculturel JSF, est autorisé à organiser des rencontres avec les habitants, du **LUNDI 26 FEVRIER 2024** au **VENDREDI 8 MARS 2024**, dans les lieux suivants :

- devant "LA BARGE" 1, 2 et 3 et "L'ALBATROS", le **Lundi 26 Février 2024**,
- devant "LE BRIGANTIN", "LA CARAVELLE" et "LE CHALAND", le **Jeudi 29 Février 2024**,
- devant "LE PAVILLON", "LE BOULOT" et "LE HETRE", le **Lundi 4 Mars 2024**.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, au pied des immeubles, sur les emplacements délimités par des barrières, avec panneaux et affichage du présent Arrêté, mis en place par le Centre Technique Municipal, dans les lieux cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Février 2024
Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

